

**REUNION MAIRIE DU 25 JANVIER 2013 à 15H.**

**Objet de cette réunion :** Pas d'ordre du jour le rendez vous à la demande de Mr BROCHAND a été pris par courriel avec sa secrétaire Sophie GARILLON.

Etait présent pour la mairie :

Mr Bernard BROCHAND, Député Maire.

Mr Gilles CIMA adjoint délégué à l'urbanisme.

Mr Alain JOUANJUS directeur général des services ( police).

Mr Philippe LAVAUD directeur service juridique.

Mr Philippe RUPRECHT conseiller technique.

Mr Daniel ALESSIO , factotum de Mr le Maire.

Pour l'association A LA POINTE-ENVIRONNEMENT.

Mr Jacques BIOLAY Président.

Mr Jacques LE MAGUERESSE Vice Président.

Monsieur le Député Maire ouvre la réunion et les débats sur l'avenir de la construction CORAL par une question que faut il en faire ?

Deux possibilités, la démolition qui serait forcément longue à aboutir ou une entente indemnitaire à définir éventuellement avec les riverains concernés.

Au jour de cette réunion la situation juridique de CORAL est confuse .Le gérant en titre Mr FERRARIS serait dans l'incapacité physique et intellectuelle de diriger son affaire.

Un administrateur judiciaire devait être nommé à la demande de Mme LELASSIEUX co-gérante de la SCI CORAL depuis juin 2012.

A ce jour aucune certitude sur une nomination effective d'un administrateur judiciaire, Mr LAVAUD prendrait contact avec ce dernier dès qu'il aurait connaissance de son nom !!!

Une voie d'action préventive sur la location des appartements de l'immeuble est demandée et acceptée par la municipalité et le président de l'association.

Pour ma part je pense qu'il est préférable d'attendre et de voir l'évolution de la SCI.

La réunion se termine passé 16H.

le 25/01/2010



**“A LA POINTE- ENVIRONNEMENT”**

**ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE**  
**29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES**

**Monsieur le Député Maire de Cannes.**  
**Hôtel de ville B.P.140**  
**06406 CANNES Cedex**

Cannes le 16 Février 2013

Lettre R.A.R n°1A 076 594 5749 0

Objet : Réunion en mairie du 25 janvier 2013 à 15 h.

Monsieur le Député Maire

Nous avons l'honneur de vous confirmer les termes de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder le 25 janvier dernier.

Participait à cette réunion, pour la commune : Mr Gilles.CIMA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, Mr Alain JOUANJUS directeur général des services (police), Mr Philippe LAVAUD directeur service juridique, Mr Philippe RUPRECHT conseiller technique, Mr Daniel ALESSIO, conseiller technique de Mr le Député-Maire. Pour l'association “A LA POINTE-ENVIRONNEMENT” Mr Jacques BIOLAY Président, Mr Jacques LE MAGUERESSE Vice-Président.

Aucun ordre du jour n'ayant été précisé la réunion est ouverte par une question de Monsieur le Député Maire sur l'avenir de la construction CORAL: que faut il faire ? Deux possibilités sont envisageables, une entente indemnitaire à définir éventuellement avec les riverains concernés ou la démolition qui serait longue à faire aboutir.

Mr LAVAUD réaffirme la longueur des procédures de démolition en faisant état de la situation juridique confuse de la SCI COR-AL. Le gérant en titre, Mr FERRARIS serait dans l'incapacité physique et intellectuelle de diriger son affaire.

Mr LE MAGUERESSE informe la mairie que Mme LELASSIEUX qui est devenue co-gérante de la SCI COR-AL en juin 2012 aurait fait demander par son avocat la nomination d'un administrateur judiciaire au mois de novembre dernier pour assurer, ou au moins faciliter, cette gestion. Cependant, cette information apprise lors de l'audience pénal du TGI de Grasse du 4 décembre 2012 ne semble pas à ce jour avoir été suivi d'effet.

Mtre MOSCHETTI avocat de la commune de Cannes pour cette procédure pénal devrait être en mesure de fournir plus de précisions à Mr LAVAUD qui souhaitait se rapprocher de cet éventuel administrateur judiciaire dès qu'il aurait connaissance de son nom.

En attendant une amélioration des relations entre associés au sein de la S.C.I CORAL qui permettrait d'avoir un interlocuteur fiable, l'association souhaiterait connaître les intentions précises de la commune de

Cannes lorsqu' elle écrit dans son "INFORMATION VILLE DE CANNES" distribuée dans les boites aux lettres des riverains du quartier COR-AL: **« c'est à l'association d'agir et si elle agit dans l'intérêt général elle trouvera la villes de Cannes à ses cotés ».**

Depuis la distribution de cette information municipale, en octobre 2013, nous avons temporisé les demandes des nouveaux adhérents soucieux de l'état et de la situation locative de cet immeuble. Nous souhaiterions, maintenant, les informer sur ce que pourrait faire concrètement la ville de Cannes en étant **« à nos cotés »** pour la démolition de cet immeuble qui n'a plus de raison d'exister.

Enfin, toujours dans l'attente d'une évolution juridique plus stable de la SCI COR-AL, Monsieur Le Député Maire B.BROCHANT demande à Mr Alain JOUANJUS directeur général des services de la police de mettre en place une voie d'action préventive sur les conditions de location des appartements de l'immeuble. Cette demande sera bien acceptée et reconnue utile par l'association qui en fera écho auprès des habitants du quartier.

Dans l'attente de votre réponse sur la teneur de ce compte rendu de réunion,  
Nous vous prions de croire, Monsieur le Député Maire, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Vice Président.

J.LE MAGUERESSE

Le Président.

J. BIOLAY

*Sans signature*